

La formation des lycéen·ne·s en sciences économiques et sociales (SES) : un enjeu démocratique

ANALYSES ET RECOMMANDATIONS DE L'APSES

► Cette note explicite les positions de l'APSES sur la place des SES (sciences économiques et sociales) au lycée. Les analyses et positions qui suivent sont le résultat d'enquêtes de terrain (disponibles en libre accès sur notre [site internet](#)), des réflexions et des délibérations au sein de notre association, qui compte plus de 2 150 adhérent·e·s (soit près de 40% d'un corps constitué de 5 458 enseignant·e·s, ce qui en fait l'association disciplinaire la plus représentative de l'enseignement secondaire).

1 L'ambition des SES : une culture commune en sciences économiques et sociales

Les Sciences économiques et sociales ont été introduites il y a plus de 50 ans au lycée, pour répondre à un réel impératif démocratique : fournir aux élèves des clés de compréhension du fonctionnement des sociétés, et contribuer à leur formation civique grâce à la maîtrise de connaissances sur les enjeux économiques, sociaux et politiques contemporains. Cet enseignement associe une diversité de disciplines universitaires (économie, sociologie, anthropologie, histoire et science politique) sur des thèmes aussi variés que la croissance et ses limites environnementales, le commerce international, les politiques économiques mises en œuvre pour contenir le chômage ou l'inflation, la mobilité sociale, le rôle du marché dans nos économies, le vote et l'abstention électorale, les inégalités économiques et sociales, etc.

Enseignement généraliste, à la fois scientifique et littéraire, les SES permettent de travailler de nombreuses compétences (analyse de document, mobilisation d'outils mathématiques et statistiques, argumentation orale et écrite, rédaction, travail en groupe) et d'initier les élèves à la démarche scientifique.

Enfin, les SES permettent une orientation diversifiée, avec de multiples débouchés dans le supérieur : universités, classes préparatoires aux grandes écoles, instituts d'études politiques, BTS, IUT, écoles de commerce, écoles spécialisées (journalisme, infirmier, comptabilité), etc.

2 Quelle place pour les SES au lycée après la réforme de 2019 ?

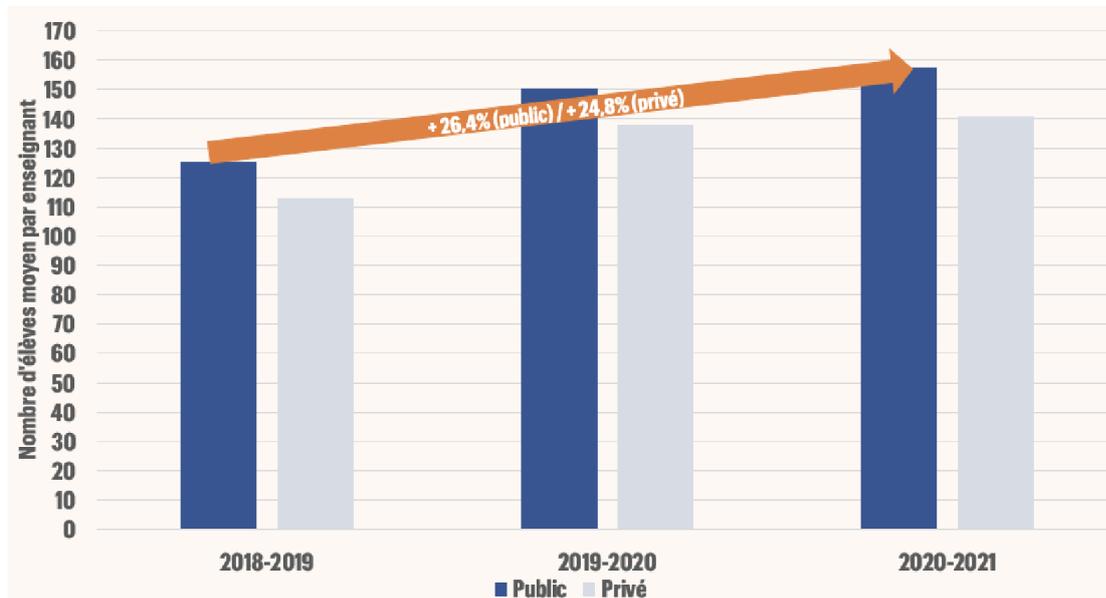
► *La fin de la série ES et le statut d'enseignement de spécialité*

La réforme du lycée a modifié en profondeur la place que les Sciences économiques et sociales occupent au sein du lycée général et technologique. En Seconde, elles ont été réintégrées dans le tronc commun, mais avec le plus faible horaire disciplinaire (1h30 par semaine). Sachant qu'une partie des élèves ne poursuivra pas cet enseignement après la classe de seconde, cette situation empêche la transmission d'une solide culture commune en sciences sociales et d'une formation intellectuelle exigeante pour les élèves.

En Première et Terminale, alors qu'elles étaient la discipline centrale de l'une des trois séries du lycée (ES), les SES constituent désormais une des spécialités que les élèves peuvent choisir en Première (4 heures par semaine) et l'une des spécialités qu'ils peuvent conserver en Terminale (6 heures par semaine).

à la démarche scientifique en sciences sociales s’est amoindrie avec la perte de nombreuses heures dédoublées. Les [chiffres publiés par la DEPP](#) témoignent également de la **dégradation des conditions d’enseignement** pour les SES. Alors qu’en 2018-2019, un-e enseignant-e de SES du public avait en charge en moyenne 125 élèves suivant un enseignement de SES, en 2020-2021 il ou elle doit assurer le suivi d’en moyenne 158 élèves, soit une augmentation de 26,4%.

➤ 6 Evolution du nombre moyen d’élèves par enseignant-e de SES



Champ : Ensemble des élèves scolarisés en France métropolitaine + DROM, Public + Privé (hors contrat inclus)

Source : MEN-DEPP, RERS 2019/2020/2021, TSE 108-113-114, 2020-2021

Enfin, la réforme ayant instauré un **éclatement du groupe classe**, la cohérence du groupe d’élèves suivant des SES a régressé, ce qui peut se traduire par une moindre participation orale (puisque celle-ci nécessite un climat de confiance entre les élèves pour se développer), une plus grande difficulté à mettre en place des travaux de groupe, une plus grande difficulté à connaître les profils des élèves, une plus forte hétérogénéité des élèves, l’impossibilité de rattraper une heure de cours perdue, de mener des projets pluridisciplinaires, etc. La perte de dispositifs qui permettaient de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et les difficultés accrues dans le suivi des élèves renforcent pour de nombreux collègues le sentiment de perte de sens de leur métier et laissent craindre une dégradation de la formation intellectuelle des élèves.

► Des programmes inadaptés aux élèves

Les programmes de SES ont rompu depuis 2010 avec l’approche par objet au profit d’une approche de séparation disciplinaire, entre l’économie d’un côté et la sociologie/les sciences politiques de l’autre. Cette logique de cloisonnement disciplinaire est à l’origine de la plupart des défauts de ces programmes, qui aujourd’hui soulèvent de nombreuses difficultés dans les apprentissages comme en matière de formation citoyenne et scientifique.

Le CNEE (conseil national éducation économie) et le CSP (conseil supérieur des programmes) avait été saisi en 2016 par le ministère afin de rendre un avis sur l’enseignement de SES dont voici un extrait : « *une organisation du programme par objets est envisageable à condition qu’un travail soit conduit pour identifier les questions communes aux disciplines concernées et l’apport de chaque discipline à celles-ci* ». C’est tout le contraire dans les nouveaux programmes : des objets d’étude comme la consommation ont été évincés, alors que les approches économiques, sociales et politiques sur ce sujet sont extrêmement fécondes et en prise avec les enjeux de nos sociétés.

Aussi, notre [enquête de terrain menée en 2020](#) en classes de Seconde et de Première montre que ces programmes ne sont pas adaptés à des élèves de lycée car ils présentent un degré de technicité et une lourdeur excessives qui constituent des obstacles à leur appropriation. Cette technicité va de pair avec un degré d’abstraction élevé et un manque criant de pluralisme qui entraînent des difficultés à raccrocher les notions du programme aux questions vives du débat public. En l’état, la volonté affichée d’augmenter le niveau d’exigence des programmes tout en les calquant sur les logiques d’enseignement universitaire aboutit à laisser sur le bord du chemin un nombre croissant d’élèves et à abaisser le degré d’exigence attendu sur la maîtrise des notions et mécanismes.

Les propositions de l'APSES pour améliorer la place des SES au lycée et les conditions de travail des enseignant·e·s

- Abrogation du système de spécialités et de la réforme du lycée
- Instauration de séries renouvelées qui donneraient plus de lisibilité aux élèves et à leur famille. Les SES doivent redevenir l'enseignement pivot de séries cohérentes où s'expriment des complémentarités fortes entre le programme de SES et ceux des autres disciplines de la série.
- Augmentation du volume horaire : en Seconde (à hauteur de 3h), et en Première (au minimum 5h).
- Dans le cycle terminal, au minimum 1h de dédoublement définie nationalement et 1h d'accompagnement personnalisé (financée par une dotation spécifique).
- Réécriture des programmes de SES autour d'une approche « par objets » évitant le cloisonnement disciplinaire et, dans l'attente, aménagement et allègement des programmes actuels dès la rentrée prochaine.

3 Les épreuves du baccalauréat et l'enseignement supérieur

► Des épreuves écrites du baccalauréat bien trop précoces

La réforme du lycée s'est articulée à une refonte du baccalauréat qui s'est traduite par :

→ **L'introduction d'une très forte dose de contrôle continu, à hauteur de 40 % du diplôme.** Ce système place les élèves dans un régime d'évaluation permanente, occulte le temps nécessaire à la consolidation des apprentissages et favorise de fait l'accroissement des inégalités sociales entre établissements.

→ **L'avancement des épreuves écrites terminales au deuxième trimestre (mois de mars au lieu du mois de juin).** L'assimilation des méthodes des épreuves du baccalauréat (celle de la dissertation notamment) est essentielle pour bien préparer les élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle nécessite de respecter les rythmes d'apprentissage des élèves et de leur laisser le temps de progresser. Avec des épreuves aussi précoces, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont pénalisés et ce sont les exigences de formation intellectuelle des élèves qui s'amenuisent. Leurs chances d'adaptation aux exigences de l'enseignement supérieur s'en trouvent ainsi amoindries.

► Un « grand » oral qui n'en a que le nom

L'APSES est convaincue de l'importance de l'oral dans la formation des lycéen·ne·s, et de la nécessité de favoriser l'égalité des chances dans ce domaine. Toutefois, l'épreuve de « grand oral » telle qu'elle se présente actuellement ne permet pas d'atteindre pleinement ces objectifs. Trois points paraissent particulièrement problématiques : **l'absence de temps dédié à la préparation du Grand oral** dans l'emploi du temps des élèves, **l'absence de temps de préparation commun avec les différent·e·s enseignant·e·s de spécialité** qui rend très difficile le fait d'accompagner les élèves sur des sujets transversaux et un **format d'épreuve qui est à revoir** (temps trop réduit pour laisser le temps à l'élève d'exposer son raisonnement, grille d'évaluation qui laisse trop de place à la forme par rapport au fond, questions sur l'orientation socialement discriminantes, jury non enseignant de la discipline concernée par l'oral, etc.).

► Un accès à l'enseignement supérieur de plus en plus discriminant

Notre association est attachée au baccalauréat comme premier grade universitaire permettant d'accéder aux études supérieures. L'extension de la sélection à l'université a produit des effets délétères sur les élèves alors que l'enseignement supérieur souffre d'abord d'un manque de moyens financiers et pédagogiques pour accueillir des étudiant·e·s en nombre croissant.

La mise en place de Parcoursup a produit de nombreux effets négatifs : caractère anxiogène de la procédure, opacité des critères de sélection locaux, mise en concurrence des élèves, dégradation des relations pédagogiques et accroissement des inégalités sociales.

Les propositions de l'APSES sur les épreuves du baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur

- Suppression du contrôle continu dans l'évaluation au baccalauréat
- Rétablissement des épreuves écrites, nationales et anonymes, au mois de juin
- Remplacement de l'épreuve actuelle du « grand Oral » par une épreuve évaluant l'oral autrement, dans une optique formatrice, émancipatrice et juste en faisant l'objet d'une dotation horaire spécifique pour sa préparation.
- Remise en cause de Parcoursup et donc de la sélection à l'entrée de l'Université.